

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A VIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 13 juin 2016, à 20 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 155, 6° Avenue.

Cette dérogation a pour effet :

 De permettre, pour un nouveau bâtiment contigu, une implantation sur la ligne de propriété latérale, et ce, bien que le règlement stipule que la marge latérale minimale est de 3,0 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 26 mai 2016.

M° Danielle Ruest Secrétaire d'arrondissement Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of June 13, 2016, at 8 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for a minor exemption to zoning By-law number 2710, regarding the immovable located at 155, 6° Avenue.

This exemption would:

 Allow a contiguous building to be constructed on the property line, despite the fact that the by-law stipulates that the minimum lateral setback is 3 meters.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, borough of Lachine, this May 26, 2016.